

RÉVISION DU PLU DE SERVOZ

RÉUNION PUBLIQUE SYNTHÈSE DU PADD

28 JANVIER 2020

SITUATION ACTUELLE

Situation réglementaire

- PLU approuvé le 27 janvier 2009
- Modification simplifiée le 7 juillet 2011
- Modification n°1 le 13 mai 2015
- Modification n°2 le 18 juillet 2017
- Délibération de prescription de révision le 20 mars 2017

Aujourd'hui, SERVOZ poursuit sa procédure de révision générale de son PLU.

1

Diagnostic du territoire

Lister les **enjeux**



2



3

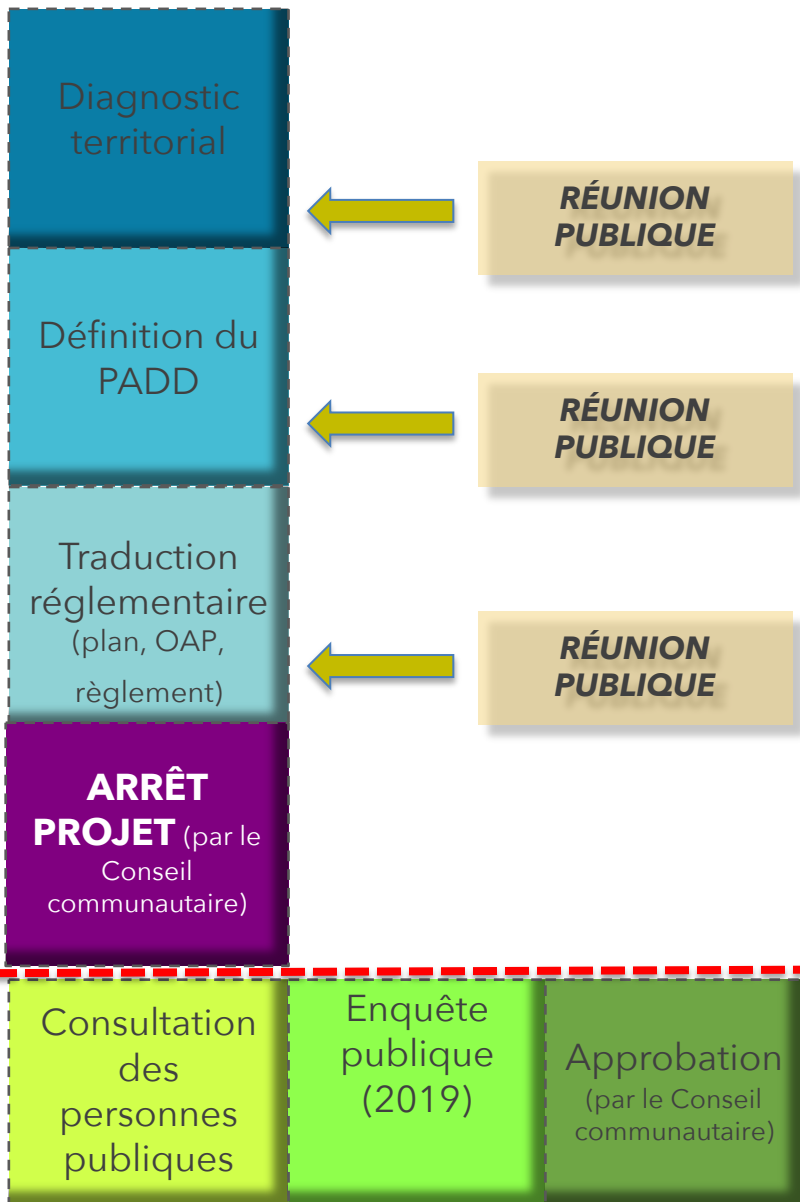
La transcription
(zonage, orientations d'aménagement règlement..)



4

Procédure administrative
ARRÊT
ENQUETE PUBLIQUE
APPROBATION

POURQUOI RÉVISER LE PLU ?



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la procédure est menée par la CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Suite aux demandes de l'État et dans un contexte de transfert de compétences à la CC

A venir :

- débat au sein du Conseil Municipal,
- puis au Conseil Communautaire.

NOTRE RÉUNION D'AUJOURD'HUI : LE PADD

LE PADD EST LE SOCLE DU PLU : IL EXPLICITE LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT

Un document de synthèse qui expose :

**Les intentions de la
municipalité**

**Les différents projets
(habitat, ...)**

Orientations traduites par :

**Orientations
d'Aménagement et
de Programmation**

Règlement écrit

Plan de zonage

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

- 1/ Un territoire imbriqué dans des politiques sectorielles supra-communales**
- 2/ Un village avec une vie à l'année au caractère résidentiel marqué**
- 3/ Une économie qui bénéficie de la proximité avec la vallée de Chamonix**
- 4/ Une accessibilité plus fluide et plus durable**
- 5/ Une armature écologique et paysagère fonctionnelle**
- 6/ Une démarche transversale de densification et de limitation de la consommation d'espace**

LES GRANDS AXES

AXE ENVIRONNEMENT

Un axe paysager pour asseoir une armature patrimoniale, écologique et végétale confortant le paysage culturel

AXE SOCIAL

Une politique d'urbanisme équilibrée au service de la qualité de vie et de la cohésion sociale

AXE ÉCONOMIE

Un projet pour consolider le rôle économique au sein du bassin de vie

SYNTHÈSE ENVIRONNEMENT PAYSAGE

Un environnement de grande qualité avec des protections réglementaires nombreuses

Une armature écologique et paysagère fonctionnelle avec des espaces naturels de très grande qualité, des espaces agricoles homogènes, des prairies bocagères et des vergers

Une relative déprise agricole qui a entraîné une fermeture des espaces

Un potentiel en énergies renouvelables avec de nombreux documents et programmes

**Une bonne connaissance des risques (PPR de 2011)
Des secteurs en assainissement individuel**

Orientations générales

1 Préserver l'armature écologique du territoire au travers de la prise en compte de la trame verte et bleue du territoire, socle du projet de vie

- *La trame verte et bleue résulte de la mise en réseau des espaces naturels et ruraux*
- *Elle permet d'identifier les pressions humaines qui s'exercent sur les réseaux écologiques, ainsi que les perturbations.*

Actions

- **Protéger les réservoirs de biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, zones humides)**
- **Prendre en compte le corridor écologique identifié sur le territoire communal et les continuités écologiques en préservant les boisements connexes**
- **Conforter les usages agricoles des prairies d'intérêt écologique**
- **Préserver la vaste ripisylve en rive droite de l'Arve**
- **Conserver et maîtriser les cordons boisés existants riverains des affluents torrentiels de l'Arve**

Orientations générales

2 Mettre en place un projet basé sur le paysage qui participe à la préservation et à la valorisation du cadre de vie servozien

Actions

- **Préserver et mettre en scène les espaces et sites paysagers structurants et caractéristiques**
 - les espaces agricoles, les vergers, les principaux sites et éléments ponctuels naturels à forte sensibilité paysagère, les fronts bâtis fortement perçus et les lignes de crête,
 - les coupures d'urbanisation significatives entre les hameaux,
 - la réouverture du paysage envahie par la friche composée d'arbres, arbustes et buissons.



Orientations générales

2 Mettre en place un projet basé sur le paysage qui participe à la préservation et à la valorisation du cadre de vie servozien

Actions

- **Identifier et protéger les perspectives lointaines sur le grand paysage et les ouvertures visuelles depuis les espaces publics et les axes de circulations**
- **Définir des limites claires entre espaces urbains et espaces naturels (lisibilité et qualité paysagère du territoire)**
 - *En favorisant la réhabilitation du bâti existant*
 - *En permettant une densification régulée dans les dents creuses*
 - *En réduisant l'urbanisation extensive à quelques secteurs du centre village*
 - *En maintenant des espaces ouverts, en particulier autour du chef-lieu*
 - *En stoppant l'urbanisation extensive sur les hameaux périphériques pour préserver leur identité propre*



Orientations générales

3 Renforcer la lisibilité paysagère comme support de cohésion urbaine.

Actions

- **Être particulièrement attentif** au vocabulaire architectural employé (couleurs, volumes, respect des formes) mais aussi à la palette végétale employée dans les projets
- **Maintenir la qualité paysagère urbaine, caractéristique d'un village de montagne** (ouverture des espaces privatifs, orientation des bâtiments, gestion de la pente, maintien des jardins)
- **Travailler les aménagements des espaces publics et valoriser les sites emblématiques dans le respect de l'environnement et de l'agriculture**



Orientations générales

3 Renforcer la lisibilité paysagère et la valorisation du patrimoine comme support de cohésion urbaine.

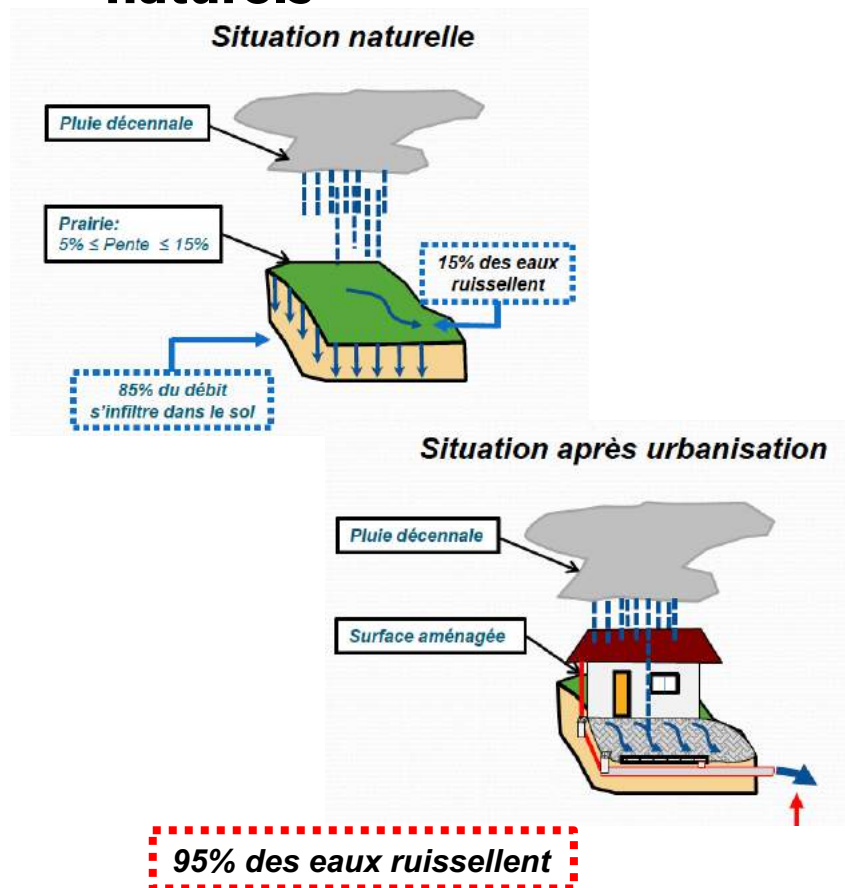
Actions

- **Donner plus de place aux modes actifs (piétons, cycles)** au centre village et dans le Vieux Servoz
- **Protéger les espaces et bâtis paysagers « repères » et « patrimoniaux », avec un règlement adapté** (notamment Fieuguerand, Vieux Servoz)
- **Identifier, sur le plan de zonage, les chalets d'alpage et chavannes** dont le caractère architectural est à préserver
- **Respecter et valoriser le patrimoine architectural local et l'authenticité du territoire**, reconnus comme « témoins » représentatifs de l'histoire et de la culture montagnarde (oratoires, murets, bédieres, greniers, bassins, fontaines, fours à pain, granges, mazots...)



Orientations générales

4 Maîtriser et réduire les sources de pollution et les risques naturels



Actions

- **Maintenir le libre écoulement des eaux ...**
- **... mais limiter l'augmentation du ruissellement**
- **Tenir compte des possibilités d'assainissement** dans la définition des sites constructibles
- Poursuivre la politique visant **le bon état écologique des cours d'eau**
- **Respecter et intégrer les prescriptions du Plan de Prévention des Risques naturels**
- **Gérer de manière raisonnée les eaux pluviales, les espaces de fonctionnalité des cours d'eau et les zones humides pour limiter les risques**
- **Veiller à la qualité et à l'entretien des boisements** (boisements de berges et du lit majeur des cours d'eau..)

Orientations générales

5

Tendre vers un développement urbain réduisant son impact environnemental en limitant la pression sur les ressources naturelles (foncier, ressource en eau, énergies) en intégrant les éléments de la feuille de route du projet Adapt Mont-Blanc

Actions

- **Diversifier l'offre énergétique en développant de nouvelles techniques** (réseau de chaleur, géothermie, hydroélectricité...)
- **Favoriser l'usage des énergies renouvelables dans la construction de nouveaux logements, d'équipements et privilégier le recours aux énergies renouvelables** (Planeter, cadastre des énergies renouvelables)
- **Mettre en place un règlement encadrant l'utilisation de matériaux renouvelables ou de procédés de constructions de performance environnementale**



Orientations générales

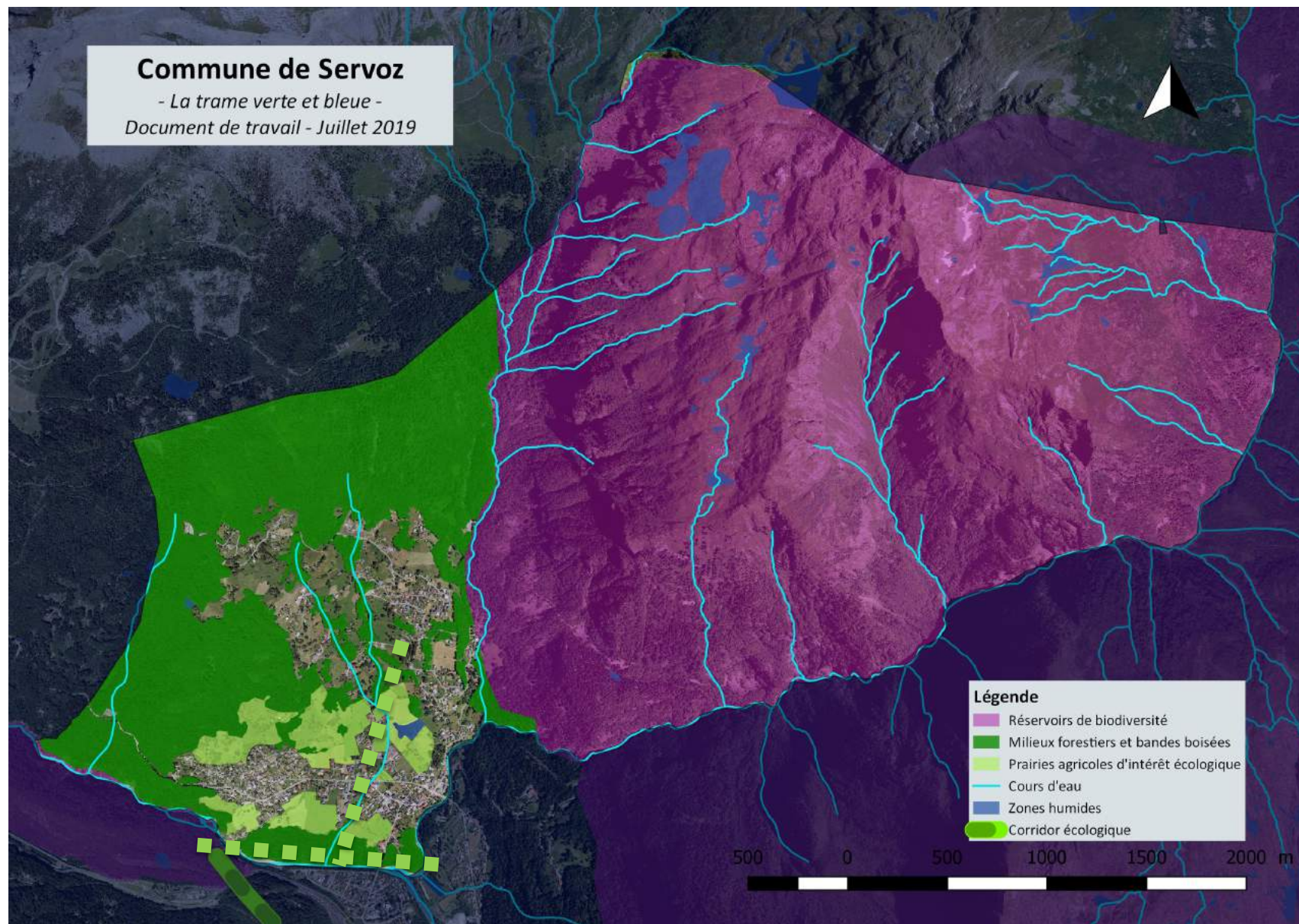
- 5** **Tendre vers une présence humaine réduisant son impact environnemental en limitant la pression sur les ressources naturelles (foncier, ressource en eau, énergies) en intégrant les éléments de la feuille de route du projet Adapt Mont-Blanc**

Actions

- **Intégrer et assurer la desserte en mobilité active (cycles, piétons) dans tout projet d'aménagement**
- **Tenir compte de la capacité des infrastructures et des réseaux d'assainissement**
- **Prendre en compte les orientations du Plan de Protection de l'Atmosphère n°2** en fonction des outils du PLU, et notamment les mesures de régulation des foyers ouverts
- **Poursuivre les efforts de réhabilitation du parc de logements anciens et d'incitation à la reconversion des modes de chauffages peu performants**



AXE ENVIRONNEMENTAL - carte de synthèse



SYNTHÈSE AXE SOCIAL

1130 habitants à horizon 2021
(1033 en 2017) **avec une**
croissance démographique
constante

Un village de montagne, qui
conserve un cadre de vie
authentique et agréable avec un
caractère résidentiel affirmé

Des disponibilités foncières
importantes au PLU actuel
=>14 ha

Une bonne accessibilité (nombreuses
infrastructures de transport, présence
d'équipements structurants), malgré un
manque de cadencement

6 ha de terrains consommés
depuis 2008, avec un habitat
consommateur d'espaces

AXE SOCIAL

3 scénarios démographiques envisagés

Hypothèse « décroissance »

Poursuite de la croissance à **0,5%/an** à partir de 2021 :

⇒ Horizon **2031** : **+ 60 hab** soit environ 1190 hab.

Hypothèse « contrôle »

Croissance à **1%/an** à partir de 2021 :

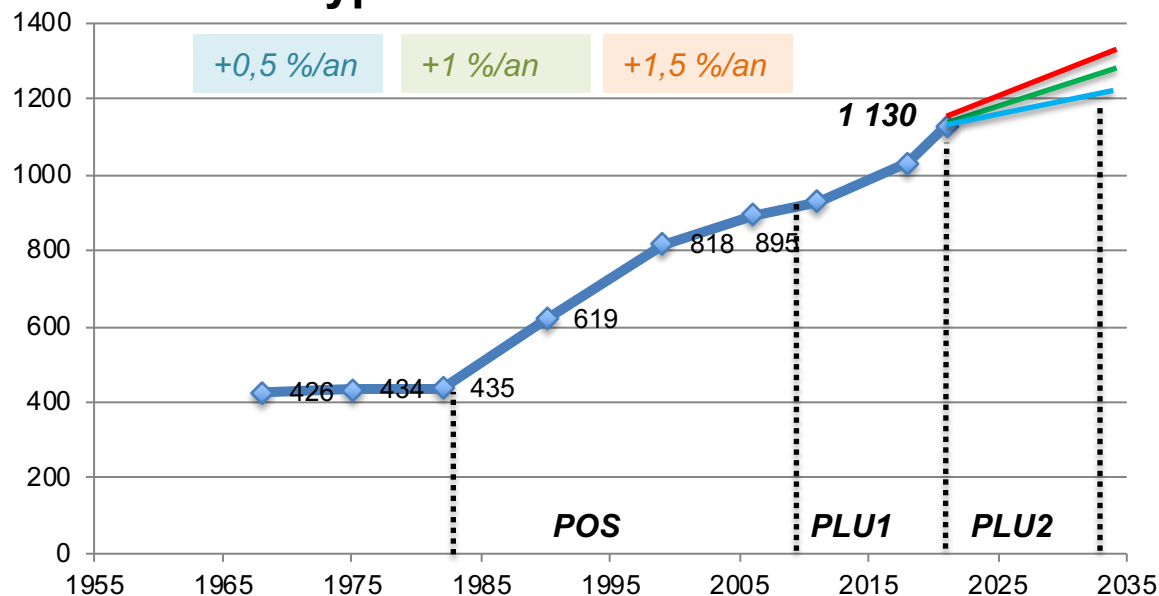
⇒ Horizon **2031** : **+ 120 hab** soit environ 1250 hab.

Hypothèse « développement »

Croissance à **1,5%/an** à partir de 2021 :

⇒ Horizon **2031** : **+ 170 hab** soit environ 1310 hab.

Hypothèse de croissance



ENJEUX DU PLU

Il s'agira, à travers le PLU, d'orienter et de maîtriser la croissance démographique

Pour cela :

- De fixer un objectif de population à atteindre à l'horizon 2031, en le régulant
- De dimensionner les zones constructibles et le potentiel de logements en cohérence avec la perspective d'accueil souhaitée, en compatibilité avec le PLH.

LE SCENARIO RETENU

SCÉNARIO « CONTROLE »	1%
<i>Population en 2021 (source communale)</i>	1 130
<i>Population en 2031</i>	1 250
Apport population 2021-2031	+ 120



Un objectif traduisant la volonté communale d'encadrer l'urbanisme, sans création d'appel d'air ou de surtension

Répartition théorique des besoins en logements pour pop nouvelle (en intégrant 2,2 personnes par ménage)	+ 55
---	-------------

Point mort	+ 45
<i>Besoins liés à décohabitation (2,2 personne/ménage en 2030) à population constante (hypothèse de 450 RP en 2020 pour 10hab)</i>	+21
<i>Besoins pour résidences secondaires (hypothèse d'un taux à la baisse avec un objectif de 30% du parc, contre 35% actuellement)</i>	+10
<i>Besoins liés au logement vacant</i>	+14

TOTAL	+ 100
--------------	--------------

Orientations générales

1 Orienter et maîtriser la croissance démographique

Actions

- **Déterminer un objectif de croissance démographique de 1% pour encadrer le développement pour les 10 prochaines années**
- **Être en capacité de produire environ 100 logements supplémentaires sur la période 2021-2031 pour maintenir le rôle de pôle de vie au sein du bassin de vie (en intégrant le point mort)**
- **Favoriser l'installation des jeunes ménages et apporter une réponse aux différents parcours résidentiels**
 - *Minimum de 30% de logement social (locatif et/ou accession) dans les opérations importantes du centre village.*
 - *Minimum de 25% de logement social (locatif et/ou accession) dans les autres opérations importantes.*
- **Permettre une mixité intergénérationnelle avec des possibilités pour l'accueil de logements pour les personnes âgées et les jeunes**
- **Permettre le parcours résidentiel dans l'offre sur la commune et privilégier l'habitat permanent**

Orientations générales

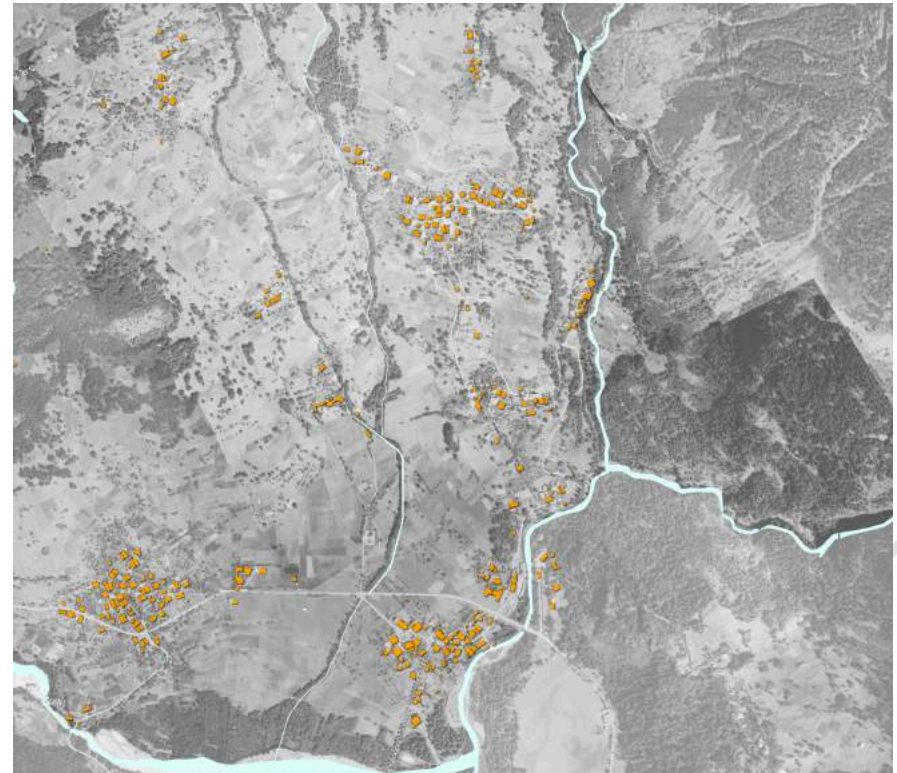
2

Mettre en place une stratégie intégrée assurant l'organisation, la composition urbaine à venir et la progressivité de l'urbanisation

Confirmer le rôle de pôle de vie à l'échelle de la vallée (en lien avec le Lac et la Plaine Saint Jean)

Actions

- **Définir une armature urbaine cohérente et structurée, au regard de l'organisation multipolaire existante, dans le but :**
 - de limiter la consommation spatiale et le mitage de l'urbanisation,
 - de préserver les tènements agricoles homogènes et les espaces naturels sensibles,
 - de favoriser l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture,
 - de limiter les coûts induits par l'extension des réseaux.



Orientations générales

2

Mettre en place une stratégie intégrée assurant l'organisation, la composition urbaine à venir et la progressivité de l'urbanisation

Confirmer le rôle de pôle de vie à l'échelle de la vallée (en lien avec le Lac et la Plaine Saint Jean)

Actions

- **Organiser et échelonner l'habitat autour des secteurs urbanisés :**
 - En privilégiant le développement à proximité des équipements / services et des TC.
 - En encadrant la dynamique des pôles existants avec des possibilités sur le « Centre village - Le Bouchet », « Le Mont » et « Les Combes »
 - En identifiant les secteurs pouvant accueillir une densification et une extension mesurée : Vieux Servoz
 - En restreignant le développement sur les secteurs de coteaux et les hameaux isolés : La Côte, les Moulins d'en Haut, Les Barbolets, Fieuguerand, L'Abergement, Le Reposoir...
- **Favoriser le développement d'un urbanisme de projet favorisant les opérations et assurant un urbanisme adapté aux évolutions climatiques.**
- **Poursuivre la diversification de l'offre de logements pour répondre aux différents besoins et limiter la consommation d'espaces**
- **Permettre l'émergence d'un habitat innovant, temporaire et participatif (tiers-lieux, orientations d'aménagement et de programmation)**

LES FORMES URBAINES

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE 1% => 100 LOGEMENTS

Estimatif indicatif des besoins fonciers à l'horizon 2030.

		PETIT COLLECTIF	INTERMÉDIAIRE (INDIVIDUEL GROUPÉ OU SEMI-COLLECTIF)	INDIVIDUEL PUR	
Densités prévisibles		40-50 logements/ha (150 m2/logement)	20 logements/ha (300 m2/logement)	15 logements/ha (700 m2/logement)	
SCÉNARIO 1	Répartition proposée	40%	40%	20%	3,2 ha soit une densité moyenne de 31 logements/ha
	Besoins fonciers théoriques	40 logts 0,6 ha	40 logts 1,2 ha	20 logts 1,4 ha	
SCÉNARIO 2	Répartition proposée	20%	50%	30%	3,9 ha soit une densité moyenne de 25 logements/ha
	Besoins fonciers théoriques	20 logts 0,3 ha	50 logts 1,5 ha	30 logts 2,1 ha	
SCÉNARIO 3	Répartition proposée	10%	60%	30%	4,05 ha soit une densité moyenne de 25 logements/ha
	Besoins fonciers théoriques	10 logts 0,15 ha	60 logts 1,8 ha	30 logts 2,1 ha	

Orientations générales

- 3 Fixer des objectifs pour limiter la consommation de l'espace** : encadrer un développement urbain durable en tenant compte des spécificités d'un village de montagne

Actions

- Envisager une consommation maximale de foncier de 4 hectares (en extensif, « dents creuses », divisions parcellaires et densification des zones urbaines actuelles) en intégrant la rétention foncière
- Optimiser l'urbanisation des dents-creuses des polarités principales (Centre village, Vieux Servoz) par la mise en place des OAP sur ces secteurs à forts enjeux



Orientations générales

- 3 Fixer des objectifs pour limiter la consommation de l'espace** : encadrer un développement urbain durable en tenant compte des spécificités d'un village de montagne

Actions

- **Prendre en compte la spécificité urbaine et paysagère des coteaux de Servoz** en limitant les possibilités de développement à l'intérieur de l'enveloppe urbaine sur certains secteurs (Le Mont, les Barbolets...)
- **Minimiser la consommation foncière** en extensif (espaces agricoles et naturels périphériques), en évitant de venir consommer les espaces agricoles homogènes avec de l'habitat individuel.
- **Gérer la mutation du bâti** pour accueillir une part de la production future de logements (réhabilitations de fermes anciennes et bâti ancien)



Orientations générales

4 Favoriser les déplacements en modes actifs et accélérer le développement des interconnexions avec le réseau Transport Collectif et cycles de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et du Pays du Mont-Blanc

Actions

- **Conforter les cheminements piétonniers, les pistes cyclables** entre les différents secteurs urbanisés et les secteurs d'équipements
- **Aménager et sécuriser les entrées de village ainsi que la traversée du centre et des cœurs de hameau** (mise en place de zones mixtes)
- **Mailler ce réseau avec les cheminements de loisirs avec les deux boucles** (nature et patrimoine)
- **Améliorer les dessertes en direction des pôles touristiques générateurs de flux** (Lac Vert, Gorges de la Diosaz, site d'escalade)



Orientations générales

4 Favoriser les déplacements en modes actifs et accélérer le développement des interconnexions avec le réseau Transport Collectif et cycles de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et du Pays du Mont-Blanc

Actions

- **Améliorer la desserte des futures zones d'urbanisation dans un souci d'une gestion organisée des déplacements**, notamment sur les secteurs déjà urbanisés et contraint par la topographie
- **Mettre en place une offre de stationnements complémentaire** pour l'habitat et pour l'activité communale et intercommunale (parking relais, parking de covoiturage)
- **Permettre dans toute opération d'aménagement des zones de stationnement** en adéquation avec les logements
- **Permettre le déneigement sécurisé des emprises publiques**, en identifiant les sites de dépôts de neige



Orientations générales

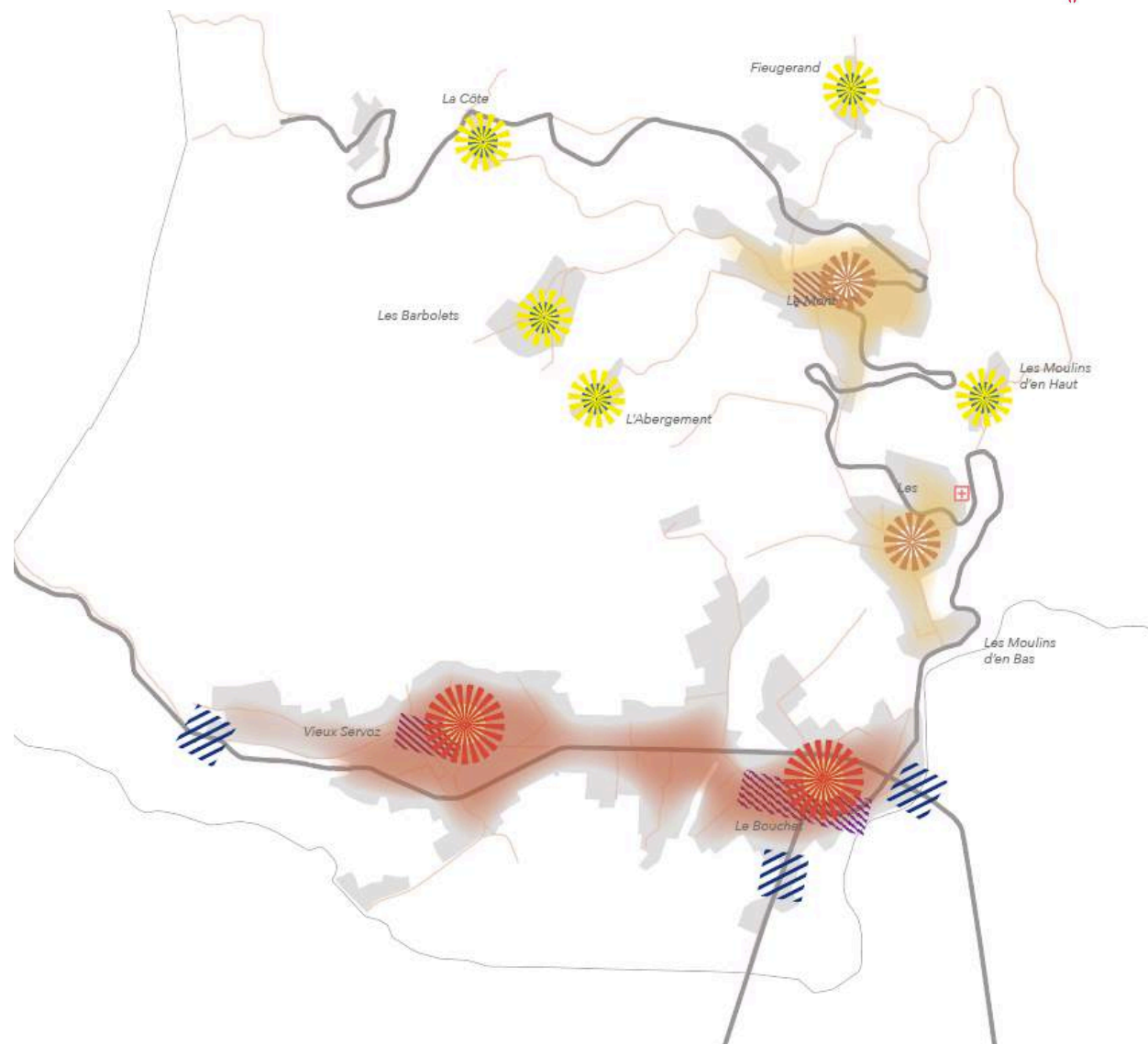
5 Poursuivre le confortement des équipements publics pour accompagner les besoins existants et futurs

Actions

- **Créer des réserves foncières destinées au développement des espaces publics et équipements d'intérêt général par l'instauration d'emplacements réservés**, à proximité de ceux existants (secteur de la Planchette...)
- **Intégrer les nouveaux projets structurants pour le territoire** (tiers lieux...)
- **Améliorer le cadre de vie par la poursuite d'aménagements qualitatifs**, supports de lien social et favoriser leur accessibilité pour un usage par tous
- **Répondre de manière raisonnée à la problématique du stationnement via la création de parkings relais, d'aires de co-voiturage sur les secteurs adaptés,**
- **Aménager des bornes de recharge pour véhicules électriques**
- **Poursuivre le développement du réseau numérique intercommunal (fibre optique)**

AXE SOCIAL - carte de synthèse

-  Centralité structurante support de la mixité des fonctions urbaine à privilégier pour l'accueil de la population future
-  Secteur de développement secondaire à vocation résidentiel
-  Secteur patrimonial structurant et support d'espaces publics
-  Hameau dont le développement en extensif sera proscrit
-  Zone urbanisée existante
-  Entrée de village à aménager et sécuriser
-  Traversée du centre à aménager



SYNTHÈSE ÉCONOMIE

**Un bassin de vie dynamique avec
une population active à valoriser
dans une économie locale**

**Une agriculture en mutation
avec des espaces agricoles de
qualité**

**Une offre en matière
d'hébergements peu diversifiée,
une dépendance des sites voisins**

**Un village préservé et authentique,
avec une diversité de l'offre
touristique (sport, culture, nature)**

**Le difficile maintien des
commerces et la nécessité de
se déplacer pour s'équiper**

Orientations générales

- 1 Assurer le développement de l'emploi local en permettant le maintien et la croissance des activités économiques, en considérant les enjeux d'adaptation au changement climatique**

Actions

- Identifier les activités commerciales existantes au centre village et pérenniser leur existence
- Poursuivre les actions volontaristes communales à destination du commerce et des services
- Favoriser l'accueil de petites structures : créer des sites d'accueil des activités artisanales (avec une politique foncière adaptée)



Orientations générales

- 1 Assurer le développement de l'emploi local en permettant le maintien et la croissance des activités économiques, en considérant les enjeux d'adaptation au changement climatique**

Actions

- **Encadrer les activités artisanales existantes dans des conditions satisfaisantes de fonctionnement, d'intégration au cadre de vie et de voisinage avec l'habitat**
- **Prendre en compte les projets en cours** (réhabilitation du tènement de la fondation des Apprentis d'Auteuil)
- **Offrir les conditions pour le développement des activités tertiaires (supports et complémentaires au tourisme)** répondant à l'évolution économique du territoire impacté par le changement climatique
- **Renforcer l'offre numérique du territoire comme levier économique (fibre optique)**

Orientations générales

2 Conforter l'offre touristique et confirmer la vocation d'un tourisme vert et durable

Actions

- **Accompagner le développement d'un éco-tourisme** en s'appuyant sur l'image à préserver d'un village de montagne historique
- **Adapter l'offre pour répondre aux attentes nouvelles de la clientèle** (découverte de la nature et du patrimoine vernaculaire, calme et repos, tourisme sportif respectueux des sites et des paysages, qualité de vie, contemplation et ressourcement...)
- **Préserver, améliorer l'offre hôtelière existante et lui donner les moyens de s'adapter aux évolutions du marché, en cohérence avec le schéma d'hébergement touristique**
- **Œuvrer pour une diversification de l'offre d'hébergement touristique et orienter les nouveaux hébergements, dans une perspective de projet global écologique et intégrée** (éco-lodges, mazots, cabanes dans les arbres...)

Orientations générales

2 Conforter l'offre touristique et confirmer la vocation d'un tourisme vert et durable

Actions

- **Prendre en compte les projets en cours** (tiers lieux, hébergements temporaires)
- **Améliorer les liaisons « modes actifs »** en direction des sites touristiques voisins (Gorges de la Diosaz, Lac Vert notamment), **ainsi que les conditions de circulation et de stationnement**
- **Poursuivre le travail sur l'accessibilité et la découverte du territoire par les visiteurs, assurer une bonne connexion entre les polarités touristiques communales**
- **Maintenir l'attractivité de Servoz avec toutes ses composantes** (culturelles, sportives, sociales, patrimoniales)



Orientations générales

3 Développer l'activité agricole en prenant en compte la réalité et les spécificités du territoire montagnard

Actions

- **Identifier, localiser les sièges d'exploitations existantes et les préserver**
- **Limiter l'urbanisation aux abords des exploitations** pour assurer leur fonctionnement de façon satisfaisante et leur pérennité
- **Garantir l'activité agro-pastorale en permettant la cohabitation des différentes activités au sein d'un même espace**
- **Favoriser l'accès au foncier permettant la bonne gestion agricole des coteaux** pour lutter contre la déprise agricole et l'enfrichement



Orientations générales

3 Développer l'activité agricole en prenant en compte la réalité et les spécificités du territoire montagnard

Actions

- **Engager une politique active et volontaire de défrichement entre lisières et forêts**
- **Permettre le développement des activités de maraîchages et des circuits courts** en renforçant la synergie entre agriculture, résidentiel et tourisme
- **Conserver des coupures agricoles entre les hameaux**
- **Tenir compte de la valeur paysagère et/ou environnementale de certains espaces agricoles**
- **Préserver les alpages dans leurs différentes dimensions (économiques, socioculturelles, paysagères)**
- **Permettre une utilisation optimale du foncier en limitant les friches et encourageant l'entretien des terrains par une activité agricole et pastorale**

Orientations générales

4 Permettre une meilleure gestion de la forêt et de l'activité forestière

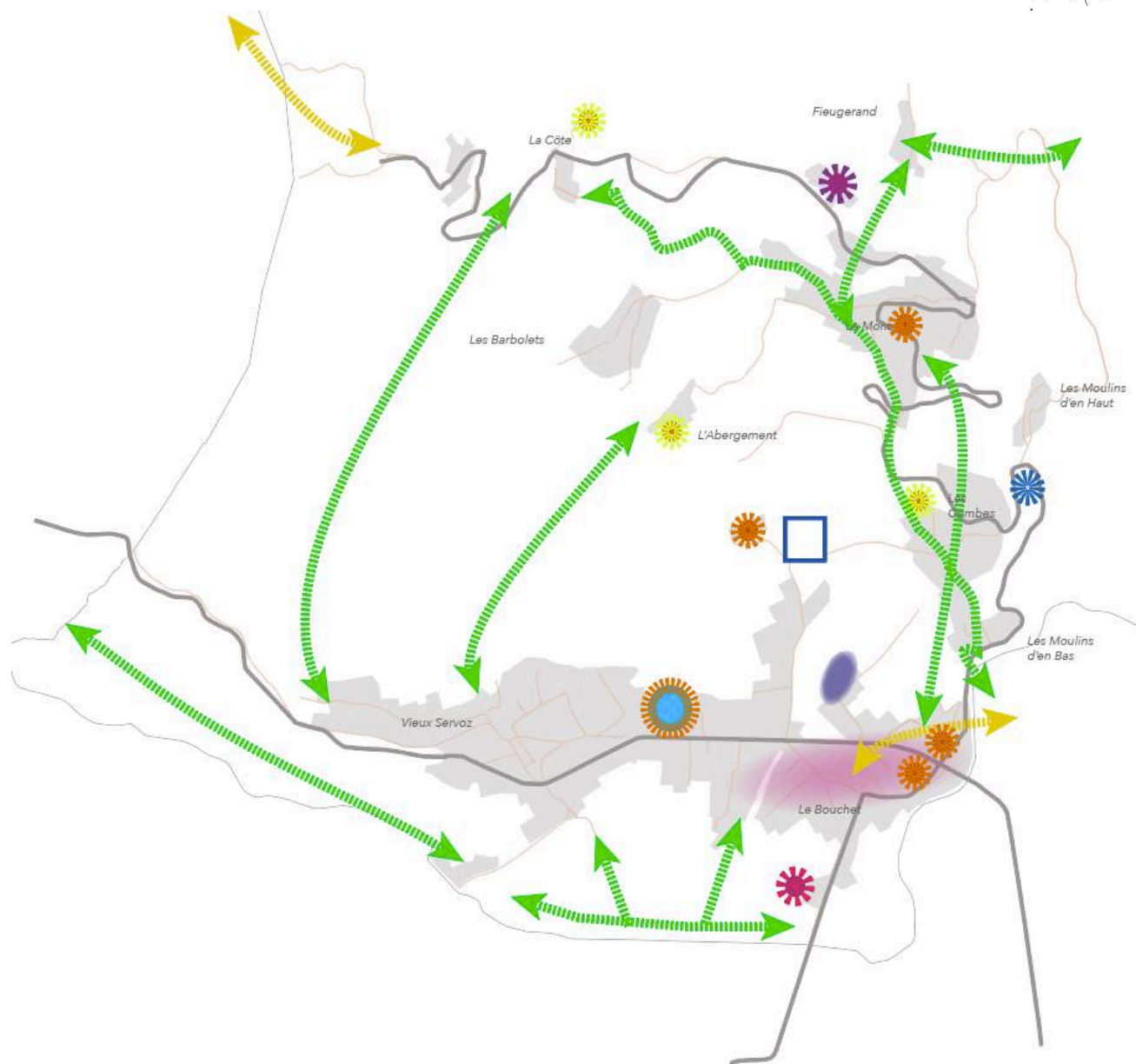
Actions

- **Favoriser les bonnes conditions d'exploitation** : accessibilité aux sites d'exploitations (élargissement, création de chemins d'accès), organisation du stockage des grumes
- **Optimiser la ressource en favorisant la transformation locale et les circuits courts** avec l'identification d'un secteur pouvant accueillir un bâtiment dédié à l'activité forestière
- **Veiller à la qualité et à l'entretien des boisements** (boisements de berges et du lit majeur des cours d'eau..)
- **Mettre en valeur les espaces forestiers tout en contrôlant leur expansion**, afin de garantir l'ouverture des milieux et la pérennité des espaces agricoles et des alpages
- **Permettre une exploitation forestière compatible avec les objectifs de préservation des milieux et de la biodiversité, de gestion des risques naturels et sanitaires**
- **Mettre en place le schéma de desserte forestière**

AXE ÉCONOMIE - carte de synthèse



-  Zone d'équipements sportifs à pérenniser
-  Zone privilégiée d'accueil de services, commerces et artisanat de proximité
-  Zone d'activité d'échelle locale pour l'accueil d'artisanat à développer
-  Secteur d'activités artisanales existant à pérenniser
-  Site pour l'accueil de bâtiments à destination de l'activité forestière
-  Secteur dédié à l'activité touristique existant ou à créer
-  Secteur dédié à l'activité agricole existant ou à créer (exploitations, local agricole)
-  Site d'hébergements touristiques à créer
-  Lien avec les sites touristiques voisins à retravailler
-  Mailler le territoire avec les cheminements de loisirs (boucle nature et boucle tourisme)
-  Zone d'activités économiques et sociales tertiaires (tiers-lieux)



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

